

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 38

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

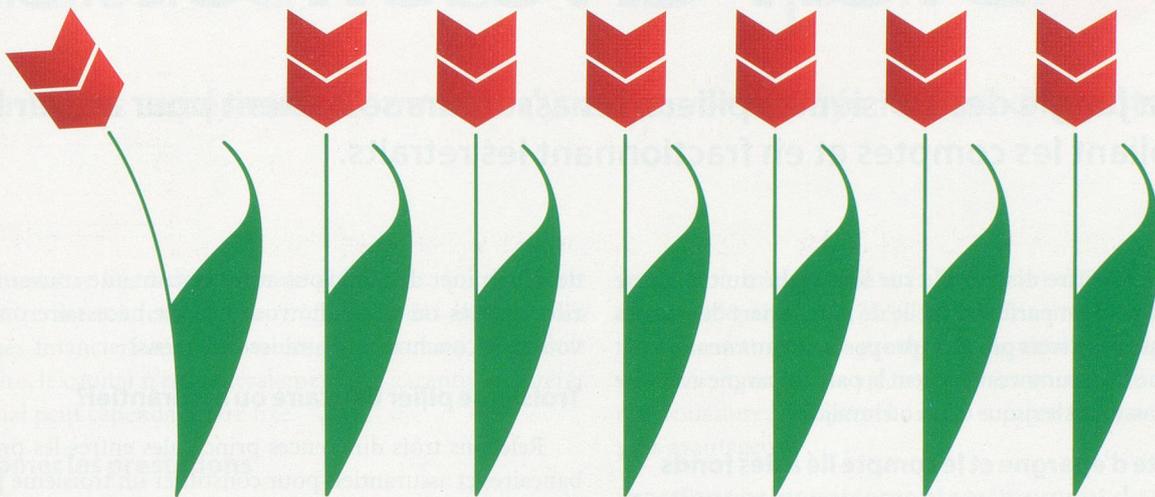
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA RETRAITE



BANQUE CANTONALE: À VOS CÔTÉS



GRAND CONCOURS DES BANQUES CANTONALES

A gagner: 6 repas gastronomiques pour 2 personnes d'une valeur de CHF 500.- chacun.

Complétez le bulletin de participation ci-dessous et renvoyez-le d'ici au 23 novembre 2012 à Swisscanto SA, 63, av. de Lavaux, 1009 Pully.

Prénom, Nom _____

Rue, n° _____ NPA, localité _____

Téléphone _____ Date de naissance _____

Je participe uniquement au concours

Je participe au concours et souhaite également être contacté par la Banque Cantonale

du canton de _____ pour un conseil gratuit et sans engagement de ma part.

Conditions de participation: la participation au concours n'est liée à aucune obligation d'achat. Le tirage au sort aura lieu le 30.11.2012. Les gagnants seront avisés par écrit. La date limite de participation est fixée au 23.11.2012. Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Le prix ne peut ni être échangé, ni converti en espèces. Les collaborateurs des banques cantonales ne sont pas autorisés à participer au concours. Une seule participation par personne.

